

" 3B PARTICIPATIONS "

Société à responsabilité limitée au capital de 170 000 €
Siège social : 18 Bis boulevard Camille Pelletan – 13140 MIRAMAS
479 402 075 R.C.S SALON DE PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
REUNIE EN DATE DU 16 AOÛT 2025 à, 14H00**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

00000

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le seize-août, à quatorze heures.

Au siège social, les associés de la société « 3B PARTICIPATIONS », société à responsabilité limitée au capital de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (170 000 €) divisé en DIX SET MILLE (17000) parts sociales de DIX EUROS (10 €) nominal chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance, à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, et statuer sur toutes résolutions venant en suite et conséquence.

SB SB

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, leur présence étant en outre avérée par leur signature apposée au pied du présent procès-verbal constatant le vote des résolutions discutées.

La séance de l'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien BOURCIER, gérant et associé.

Après avoir arrêté, vérifié et certifié exacte la feuille de présence, et après avoir déclaré qu'il est personnellement propriétaire de 7 175 parts sociales, le président de séance constate que sont présents ou représentés :

- L'indivision Francine BOURCIER, propriétaire de 2 650 parts*
- Mademoiselle Sophie BOURCIER, propriétaire de 7 175 parts*

Le président de séance constate ainsi que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité de 17 000 parts sociales composant le capital de la société, et qu'en conséquence, l'assemblée générale ordinaire annuelle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des associés un exemplaire des statuts, les justificatifs de délivrance des lettres de convocation, ainsi que la feuille de présence.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- Le bilan ; le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2024 ;*
- Le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice écoulé ;*
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées ;*
- Le texte des projets de résolutions.*

oOoOo

Le président déclare que les documents et renseignements visés par la loi sur les sociétés commerciales et qu'il énumère, ont été communiqués aux associés ou ont été tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions légales, depuis la convocation de l'assemblée.

Sur sa demande, l'assemblée générale lui donne acte de ses déclarations.

Enfin le président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et présentation de comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024*
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce*
- Approbation des comptes de l'exercice et des conventions susmentionnées – Quitus*
- Affectation du résultat*
- Pouvoirs – Autorisation donnée au gérant de demander une publicité restreinte des comptes annuels*

Il est ensuite donné présentation des comptes de l'exercice social écoulé.

SB SB

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion de la gérance, ainsi que du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées.

Enfin, la discussion est ouverte.

Après que les associés aient discuté de divers points qu'ils se dispensent de rapporter dans le procès-verbal qui sera dressé de l'assemblée et, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

oOoOo

PREMIERE RESOLUTION

**Approbation de comptes de l'exercice clos le 31
Décembre 2024 – Quitus à la gérance**

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, connaissance prise du rapport de gestion de la gérance sur l'exercice social clos le 31 décembre 2024, dont la lecture a été donnée préalablement, approuve les comptes de l'exercice constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe arrêtés au 31 décembre 2024 ainsi qu'ils leur ont été présentés, qui se soldent par une perte comptable d'un montant de TRENTE ET-UN EUROS (31 €).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Statuant spécialement en application des dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, l'assemblée générale ordinaire donne acte à la gérance de ce que les comptes de l'exercice social ne comprennent aucune dépenses ou charges non déductibles fiscalement au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, de même que la société n'a opéré aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit code.

Corrélativement, l'assemblée générale ordinaire annuelle donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion et pour les actes et opérations qui en sont résultés pour l'exercice écoulé.

Ont voté pour : 17 000 voix
Ont voté contre : 0 voix
Se sont abstenus : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

**Affectation du résultat de l'exercice clos le 31
Décembre 2024**

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, sur proposition de la gérance, décide de renvoyer l'affectation du résultat négatif constaté au 31 décembre 2024, d'un montant de TRENTE ET UN EUROS (31€) à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant, et de porter ainsi cette somme au crédit du compte 119 « report à nouveau ».

Ci31 €

SB SB

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention ci-après du montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices.

Exercice Clos-le :	Montant global des Dividendes mis-en Distribution	Revenus distribués Éligibles à l'abattement De 40 %	Revenus distribués non Éligibles à l'abattement De 40 %
31/12/2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2022	Néant	Néant	Néant
31/12/2021	Néant	Néant	Néant

Ont voté pour : 17 000 voix

Ont voté contre : 0 voix

Se sont abstenus : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

**Approbation de conventions réglementées visées à
L'article L.223-19 du Code de commerce**

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, connaissance prise du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées, donne acte à la gérance de l'existence de conventions entrant dans les prévisions de l'article L.223-19 du Code de commerce, conclues et soumises au contrôle de la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; et confirme les autorisations et/ou approbations antérieurement données.

Elle donne acte à la gérance de ce qu'aucune nouvelle convention susceptible d'entrer dans les prévisions de l'article L.223-19 du code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette approbation est soumise à un vote distinct auquel n'ont participé que les associés non intéressés.

Ont voté pour : 17 000 voix

Ont voté contre : 0 voix

Se sont abstenus : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

**Pouvoirs – Autorisation donnée au gérant de
Demander la publicité restreinte de comptes**

L'assemblée générale ordinaire des associés, en suite et conséquence de d'adoption des résolutions qui précèdent, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, d'inscription modificative, de dépôt et autres qu'il appartiendra ;

SB SB

Elle autorise expressément le gérant ;

–A subdéléguer à tout professionnel qu'il lui plaira, les pouvoirs de transcrire les présentes délibérations sur le registre spécial, de certifier cette transcription, et plus généralement d'en délivrer toute copie certifiée conforme.

–A solliciter du greffe du tribunal de commerce, une publicité restreinte des comptes annuels, conformément aux prévisions de l'article R.123-111-1 alinéa 1^{er} du Code de commerce, étant préalablement rappelé que la société est considérée comme une « micro-entreprise » au sens de l'article L.123-16-1 du Code de commerce.

A cet effet, l'assemblée générale ordinaire lui donne tous pouvoirs aux fins de formaliser le dépôt, faire toutes déclarations de confidentialités des comptes.

Ont voté pour : 17 000 voix

Ont voté contre : 0 voix

Se sont abstenus : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

oOoOo

DECLARATIONS DES ASSOCIES

Les associés soussignés, chacun pris en leur qualité personnelle, déclarent avoir été en mesure d'exercer leur droit de communication que la loi leur réserve avant la tenue de l'assemblée, et déclarent expressément tenir parfaitement valable la convocation qui leur a été faite et corrélativement renoncer à se prévaloir des prescriptions légales et statutaires applicables quant à la forme et au délai prévus en matière de convocation à une assemblée d'associés.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 heures 00 minute.

De l'assemblée générale et de ce qui a été dit et voté, il a été dressé et établi le présent procès-verbal lequel a été signé, après lecture, par tous les membres de l'assemblée.

Monsieur Julien BOURCIER

Gérant, associé



Mademoiselle Sophie BOURCIER

Associé



Indivision Francine BOURCIER
Agissant par M. Julien BOURCIER





EFIDIA
EXPERTISE COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SARL 3B PARTICIPATIONS

18 Bis boulevard Camille Pelletan
13140 MIRAMAS

Siret : 47940207500028

Certifié conforme

MIRAMAS 8/10/25

AIX-EN-PROVENCE

MARSEILLE

PARIS

SAS au capital de 120 000 € - RCS Aix-en-Provence - APE 6920Z

AIX : 425, rue René Descartes 13857 Aix-en-Provence - Tél 04 42 90 03 18 - Siret : 45226023500042 - E-mail : aix@efidia.fr

MARSEILLE : 4, place Raphaël 13016 Marseille - Tél : 04 91 46 79 01 - Siret : 45226023500067 - E-mail : marseille@efidia.fr

INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE

PARIS : SARL au capital de 10 000 € - RCS Paris - APE 6920Z - Siret : 50261482900021 - 34, rue de l'Amiral Mouchez - 75014 Paris - E-mail : paris@efidia.fr

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS

www.efidia.fr

Sommaire

1. Comptes annuels	3
Attestation d'Expert Comptable	5
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Bilan détaillé	8
Compte de résultat	10
Compte de résultat (suite)	11
Compte de résultat détaillé	12
Soldes intermédiaires de gestion	14
Annexe	15
<i>Règles et méthodes comptables</i>	16
<i>Faits caractéristiques</i>	17
<i>Notes sur le bilan</i>	18
2. Liasse fiscale	21

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 28/10/2008, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL 3B PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	10 777
Chiffre d'affaires	13 477
Résultat net comptable (Perte)	-31

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Aix-en-Provence

Le 02/04/2025

Ludovic CHOUISNARD
Associé

Signé par Ludovic CHOUISNARD
Le 02/04/25

ID: tx_we6EEBnvw43b

Signed with
Universign

Xavier GREFF
Expert-Comptable

Signé par Xavier Greff
Le 02/04/25

ID: tx_we6EEBnvw43b

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 772		1 772	4 580
Autres créances	204		204	173
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 801		8 801	10 361
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 777		10 777	15 114
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 777		10 777	15 114
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	170 000	170 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-229 015	-230 983
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-31	1 968
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-59 047	-59 015
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	61 914	61 914
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 079	1 795
Dettes fiscales et sociales	203	529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 628	9 892
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	69 823	74 129
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 777	15 114
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	69 823	74 129
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	13 477		13 477	6 655
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				815
Chiffre d'affaires net	13 477		13 477	7 470
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			74	9
Total produits d'exploitation (I)			13 551	7 478
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			8 703	5 082
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			4 195	4 271
Impôts, taxes et versements assimilés			203	610
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				1
Total charges d'exploitation (II)			13 101	9 964
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			450	-2 485
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			481	147
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			481	147
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-481	-147
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)			-31	-2 632

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		4 600
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		4 600
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		4 600
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	13 551	12 078
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 582	10 110
BENEFICE OU PERTE	-31	1 968
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 3B PARTICIPATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 10 777 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 31 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables en vigueur à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Transfert du siège social effectué le 31-03-2024 au 18bis, boulevard Camille Pelletan – 13140 MIRAMAS